

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_207 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'an deux mille dix huit, le dix huit décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 18 décembre 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Fabien LACOSTE (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Geneviève PEREZ (pouvoir à Louis BARRET), Enrico SPATARO (pouvoir à Steve JACKSON), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Catherine BIAU (pouvoir à Dominique MAS)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2018

N° DEL2018_207 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pilote : Finances

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

La modification proposée respecte le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2018.

Chaque dépense nouvelle est donc compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au BP, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Je sou mets à votre approbation le projet de décision modificative n°3 du budget annexe Assainissement collectif :

Budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DM 3

- En fonctionnement :

Dépenses : 461 000 €

- Ajustement du virement à la section d'investissement (+ 461 000 €) ;

Recettes : 461 000 €

- Ajustement des crédits pour la reprise des subventions. Cette recette d'ordre est compensée par une dépense d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement (+ 461 000 €);

- En investissement :

Dépenses : 611 317 €

- Inscription de crédits pour permettre l'acquisition foncière de la parcelle section CO n°9 sur la commune d'Albi – ZA Albipôle ainsi que les frais y afférant afin de réaliser une extension de réseau (+ 36 000 €) ;
- Inscription des crédits pour les travaux de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel pour l'injection du biométhane de la STEP d'Albi (+ 40 000 €) ;
- Ajustement des crédits pour la réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement (+ 74 317 €) ;
- Ajustement de des crédits pour la reprise des subventions. Cette dépense d'ordre est compensée par une recette d'ordre d'un montant équivalent en section de fonctionnement (+ 461 000 €);

Recettes : 611 317 €

- Inscription de la subvention obtenue auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne pour le schéma directeur (+ 150 317 €) ;
- Ajustement du virement de la section de fonctionnement (+ 461 000 €) ;

La modification proposée augmente de 1 072 317 € le montant des crédits inscrits sur le budget annexe assainissement collectif 2018.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2018,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ADOpte la décision modificative n°3 du budget annexe de l'assainissement collectif 2018 telle que détaillée en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 18 décembre 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL